

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 3 décembre 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 10 décembre 2019 à 19h30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Offre de service de l'architecte Marie-Lise Leclerc - dossier amélioration de l'aréna
- 15- Lettre de démission du chef et des 5 officiers du Service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley
- 16- Transfert des appels à la Cauca du service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley au Service des incendies des villages avoisinants
- 17- Mandat au directeur général pour développement d'un service d'incendie
- 18- Appui à la lettre des conseillers responsables du service des incendies
- 19- Forfaitaire téléphone cellulaire employé de voirie
- 20- Période de Questions
- 21- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- OFFRE DE SERVICE DE L'ARCHITECTE MARIE-LISE LECLERC -
DOSSIER AMÉLIORATION DE L'ARÉNA**

2019-12-375 **Considérant** que le conseil a comme projet de rénover l'aréna de la Municipalité ;

Considérant que le Gouvernement du Québec a déposé un nouveau programme d'aide financière pour la rénovation d'infrastructure sportive municipale ;

Considérant que le conseil a demandé une offre de service professionnelle en architecture à la firme Marie-Lise Leclerc Architecte afin de préparer un carnet de santé pour l'aréna en vue d'un dépôt d'une demande de subvention ;

Considérant la firme Marie-Lise Leclerc Architecte a déposé une offre de service au montant de 8 500,00 \$ plus taxes pour réaliser le mandat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme Marie-Lise Leclerc Architecte au montant de 8 500,00 \$ plus taxes pour la préparation d'un carnet de santé pour l'aréna.

15- LETTRE DE DÉMISSION DU CHEF ET OFFICIERS DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2019-12-376 **Considérant** que le conseil, après plusieurs rencontres de discussion avec les pompiers de la Municipalité, a adopté et déposé une grille salariale pour leur rémunération pour les trois prochaines années (résolution 2019-11-345) ;

Considérant que l'équipe des pompiers responsables (officiers), a fait savoir par lettre signée, qu'ils ne sont pas d'accords avec la grille salariale adoptée par le conseil et ont fait part de leur refus catégorique de la résolution 2019-11-345 légiférant ladite grille ;

Considérant que les membres de l'équipe responsable, appuyés de ses pompiers, ont, dans une lettre signée, réclamé un accord avant le 15 décembre 2019, faute de quoi ils quitteront leur poste le 31 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil conserve la résolution 2019-11-345 et son contenu tel qu'adopté à la séance du 5 novembre 2019 ;

Que le conseil ne propose aucun nouvel accord aux pompiers d'ici le 15 décembre 2019 ;

Que le conseil accepte et entérine la démission des responsables des pompiers signataires de la lettre déposés au conseiller monsieur Shawn Marier et à la conseillère, madame Karine Champagne ;

Que le conseil remercie le chef et les 5 officiers pompiers signataires de la lettre pour les services qu'ils ont rendus à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au cours des dernières années.

Le directeur général, en tant que responsable des employés de la Municipalité, entrera en contact avec le personnel du Service des incendies pour leur faire part des décisions du conseil et assurer le suivi de celles-ci.

16- TRANSFERT DES APPELS À LA CAUCA DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY AU SERVICE DES INCENDIES DES VILLAGES AVOISINANTS

2019-12-377

Considérant que les officiers du Service des pompiers ont fait savoir au conseil, dans une lettre signée, qu'ils quittent leur poste le 31 décembre 2019 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'aura plus de service d'incendie fonctionnel à partir du 31 décembre 2019, car il n'y aura plus d'officiers pour intervenir lors d'un feu et la présence d'un officier est obligatoire ;

Considérant que la population de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit continuer à être desservie par un service d'incendie en tout temps ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à procéder au transfert des appels d'urgence pour incendie de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley vers d'autres services d'incendie afin d'assurer un service à la population ;

Que le conseil autorise le directeur général à suspendre les activités du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à partir du 16 décembre 2019.

17- MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'INCENDIES

2019-12-378

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'aura plus de Service des incendies fonctionnel de façon officielle après le 31 décembre 2019 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut bénéficier d'un Service des incendies structuré pour sa population ;

Considérant que la Municipalité pourrait s'associer avec un ou d'autre service d'incendies pour desservir sa population ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour la mise en place d'un nouveau service d'incendie pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Que le conseil autorise le directeur général à discuter avec d'autres services d'incendies afin d'apporter des propositions au conseil municipal.

Les membres du conseil responsables du service des incendies de la Municipalité peuvent accompagner le directeur général dans sa démarche.

18- APPUI À LA LETTRE DES CONSEILLERS RESPONSABLES DU SERVICE DES INCENDIES

2019-12-379

Considérant que la population de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est en droit de connaître la situation concernant le Service des incendies de la Municipalité ;

Considérant que les conseiller(ère)s responsables du Service des incendies ont rédigé une lettre pour informer la population ;

Considérant que le conseil ainsi que le directeur général sont en accord avec la lettre qui a été préparée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie la lettre rédigée par les conseiller(ère)s responsables du Service des incendies.

La lettre sera diffusée à la population en temps et lieu advenant le besoin.

19- FORFAITAIRE TÉLÉPHONE CELLULAIRE EMPLOYÉ DE VOIRIE

2019-12-380

Considérant que monsieur Victor Poulin, employé de la Municipalité aux travaux publics, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à octroyer une allocation de 20,00 \$ par mois à monsieur Victor Poulin pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

21- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-12-381

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h20

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.